



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

## CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1, pro-maire

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

**LUNDI LE 3 DÉCEMBRE À 19 H 30**

*Rapport Municipal*

*Novembre 2018*

## **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce cinquième jour de novembre 2018, leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## **ETATS COMPARATIFS**

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

## **LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES**

La Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

## **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélard-Godbout le:

Lundi 14 janvier, Lundi 4 février, Lundi 4 mars, Lundi 1<sup>er</sup> avril, Lundi 6 mai, Lundi 3 juin, Lundi 8 juillet, Lundi 5 août, Lundi 9 septembre, Lundi 7 octobre, Lundi 4 novembre et Lundi 2 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF**

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2019. La proportion médiane s'établit à 89% et le facteur comparatif à 1,12.

**PROGRAMME RÉVISÉ (5) TAXE D'ACCISE 2014-2018**

Une résolution a été adoptée afin que:

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses au montant de \$26 160.39 pour les travaux exécutés sur le Chemin des Trois-Roches, la Route des Lévesques, le Rang 4 Ouest pour un montant subventionné de \$25 000 et joint à la présente une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**FORMATION POMPIER**

La Municipalité de Saint-Éloi demande une aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques.

**SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR NORMAND CHARRON / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 4<sup>ième</sup> année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

**SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR FRÉDÉRIC DUMAS / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 4<sup>ième</sup> année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l'achat d'un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

**REDDITION DE COMPTE / NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Mallette de Trois-Pistoles afin de faire la vérification de la reddition de comptes finale pour la TECQ 2014-2018 pour un montant de 1325\$ plus taxes.

**CSST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2019**

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CSST la décision concernant la classification pour l'année 2019. Le taux de cotisation sera de 1.96\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

**MODIFICATION DU RCI 246 DE LA MRC DES BASQUES**

Attendu que la MRC des Basques procède à la modification du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 246 pour l'encadrement des superficies des porcheries;

Attendu que la MRC des Basques demande aux municipalités de se positionner sur les modifications proposées;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance du projet de modification du règlement de la MRC des Basques;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi est en faveur avec l'augmentation des superficies maximales permises des unités d'élevage en fonction des critères établis par le Guide sur la superficie des bâtiments d'élevages porcins (MAPAQ, norme en vigueur) et ce, pour l'ensemble des municipalités où l'usage élevage porcine est autorisé et pour les municipalités intéressées.

**OUVERTURE SOUMISSION / HUILE À CHAUFFAGE**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'achat d'huile à chauffage;

Considérant qu'il y a eu trois soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

<u>ENTREPRISES</u>	<u>PRIX (valero)</u>	<u>MARGE</u>	<u>COÛT</u>
Pétrole Sonic	.8870	.0195	.9065 plus taxes
Pétrole Turmel	.8890	0	.8890 plus taxes
Gaz-O-Bar inc.	.8870	0	.8870 plus taxes

Considérant que Gaz-O-Bar inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au cahier de charges de la présente municipalité;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi accorde à Gaz-O-Bar inc. le contrat de l'huile à chauffage de notre municipalité du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2019 dont le prix est basé sur le prix quotidien à la rampe de chargement Valero pour Québec avec la marge accordé dans la soumission au montant de \$ 0.00 le tout plus taxes. De plus, la municipalité demande à Gaz-O-Bar inc. de venir remplir le réservoir aux deux semaines et de fournir un numéro de téléphone accessible en tout temps.

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-10 / FERME COTEAU DES ÉRABLES INC.**

Attendu que Ferme Coteau des Érables inc. demande une dérogation aux distances séparatrice entre les voisins et les bâtiments d'élevage et les structures d'entreposages projetés et existantes;

Attendu que Ferme Coteau des Érables a informé ses voisins de son projet futur d'agrandissement;

Attendu que ses voisins ont signé une lettre afin de l'appuyer dans ses développements futurs;

Attendu que toutes les étapes du règlement #165 sur les dérogations mineures ont été respectées;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a donné sa décision qui était d'accepter la demande pour les raisons suivantes :

- L'application du règlement de zonage ne cause pas de sérieux préjudice au demandeur.
- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.
- Le projet du demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2018-10 présentée par Ferme Coteau des Érables inc. pour les mêmes raisons que le CCU. La Municipalité de Saint-Éloi accepte le projet global du demandeur. Un permis sera émis lorsque la Municipalité de Saint-Éloi aura reçu les derniers papiers de la firme d'ingénieur et de l'environnement.

## **DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 140\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

## **PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (UNITÉ D'URGENCE)**

Le directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'unité d'urgence qui devra se faire avant le 31 décembre 2018.

**LOCATION ESPACE MONSIEUR JULIEN TARDIF**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer son « traillleur » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à M. Julien Tardif au coût de 0,80\$ du pied<sup>2</sup> et ceci pour l'hiver 2018-2019.

**DEMANDE PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR DAVID CHARRON ET MADAME JADE CARON**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accorde un montant de 1000\$ au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur soit à Monsieur David Charron et Madame Jade Caron pour les raisons suivantes :

- Ils ont construit une nouvelle résidence donc l'évaluation a augmenté de 144 000\$.
  - Ils n'ont pas hésité à faire valoir leur point de vue même s'ils ne cadraient pas dans le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi.
  - Une nouvelle famille de plus dans notre municipalité.
- Ceci étant un paiement final.

**CLUB LES VERLOIS / DROIT DE PASSAGE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club Les Verlois inc. sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, passage sur la longueur du lot 5 547 600 situé entre le Rang 3 Ouest et le rang 2 Ouest, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

**SUBVENTION LOISIRS**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

**NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

Madame la conseillère Louise Rioux est nommée pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

### **DINER « SOUPE ET DESSERTS VARIÉS »**

L'assemblée de Fabrique de Saint-Éloi organise un dîner « soupes et desserts variés» **le dimanche, 25 novembre** à la salle Adélarde Godbout. Les marguilliers passeront par les foyers pour la vente des cartes au coût de 10\$ (adulte), 5\$ (6 à 12 ans), gratuit (5 ans et moins). Bienvenue à tous !

### **CAPITATION : PETIT RAPPEL**

La Fabrique a toujours des dépenses même que l'église est fermée, on doit assurer l'église, payer pour l'électricité, faire l'entretien du système d'alarme incendie qui a été fait en septembre.

Il y a le loyer du bureau, les déboursés de secteur et d'unité.

Les quêtes sont gardées ici. La capitation pour notre paroisse c'est important.

**Merci de votre contribution.**

### **VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER**

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Jonathan Rioux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 10 novembre 2018 vers 9h30.

### **C'EST L'HIVER QUI SONNE À NOTRE PORTE...**

Tout comme nous, la température à ses sauts d'humeur, et il faut vivre avec... L'hiver est presque arrivé, c'est déjà le temps pour nous d'être vigilants, de ralentir la vitesse et d'être prévoyant. Votre collaboration est nécessaire afin que cette période quelquefois un peu dérangeante se passe tout en douceur.

Comme à l'habitude nous vous demandons de réduire la hauteur des clôtures en bordure des chemins à déneiger, d'éviter le stationnement dans les rues et routes de la municipalité lors des tempêtes de neige ou de vent, et finalement **d'éviter de souffler ou de déplacer la neige de votre terrain sur la voie publique.**

En ce qui concerne les doléances en regard des chemins d'hiver, les bris ou les réclamations, la municipalité demande aux contribuables de s'adresser directement à **l'entrepreneur Déneigement M. Sirois Inc. soit M. Michel Sirois au 418-851-5825 ou M.Samuel Sirois au 418-851-5655.** Merci et bon hiver



## **INFOS POLICIÈRES / PNEUS D'HIVER**

En vertu du Code de la Sécurité Routière, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars, tous les pneus doivent être conçus pour la conduite hivernale. Tout véhicule routier doit être muni de pneus conformes aux normes établies par le règlement. Pour les pneus à clou, la date permise est du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai. Assurez-vous que vos pneus d'hiver porte le pictogramme ci-dessous et ceci depuis le 15 décembre 2014. Source : Agent Gilles Dupuis, parrain de la municipalité de Saint-Éloi.



## **REMERCIEMENTS**

La Fabrique de Saint-Éloi tient à remercier Rémi Lévesque et France Charest pour leur don en peinture, pinceaux et autres matériaux, ce qui a permis à Bertin Denis de faire les travaux aux deux crois de chemin. Merci beaucoup.

M. Raymond Beauregard tient à remercier Messieurs Jean-Guy Bouchard, Pierre-Luc Bouchard, Robin Malenfant, Philippe Malenfant, Marc Tremblay et Éric Veilleux pour l'avoir aidé lors du déplacement et la fabrication du cabanon dans la cour d'école afin de pouvoir serrer les outils de jardinage et autres. Un gros merci à nos bénévoles. Donner c'est recevoir. En voici l'exemple : Les sourires des enseignants de l'école l'Envol et surtout la relève de nos jeunes. Quelle belle municipalité: Saint-Éloi.

## **HOME HARDWARE**

Par la présente, nous France Charest et Rémi Lévesque, résident de Saint-Éloi depuis 1996, et propriétaires de la quincaillerie Home Hardware de Saint-Cyprien, offrons l'opportunité à toute la population de Saint-Éloi de combler leurs besoins lors des travaux de rénovation, de construction ou tout autres travaux nécessitant de la quincaillerie, des produits de drainage et autres matériaux de construction. Nous offrons le service de livraison à 5\$. Versez les articles qui entrent dans notre véhicule privé et le service de livraison en camionnette ou camion grue sur entente personnalisés.

## **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

**1 Beau logement à louer avec subvention gouvernementale**, 3½ avec services et activités soit : exercice une fois semaine, chorale et autres, chambre fermée, 2 repas par jour, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Pour plus d'informations, demandez Martine April au (418) 898-3214.

## **INVITATION - JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES**

Le Centre d'action bénévole des Basques organise un déjeuner vendredi le 30 novembre 2018 de 7 H 30 à 10 H 00 au Centre Colombien à Trois-Pistoles. Ce déjeuner est une occasion spéciale pour souligner le travail et le dévouement des bénévoles dans la MRC des Basques.

Vous êtes bénévoles, vous avez des bénévoles dans votre organisation ? Venez déjeuner avec nous !!!

Vous devez réserver au 418-851-4068 avant le 23 novembre 2018 À prix populaire !!

En signe de partage, vous êtes invités à apporter des denrées non périssables (Paniers de Noël de du Comité remis au). Ce geste vous donnera droit à un billet versez un tirage. L'Équipe du Centre d'action bénévole des Basques

## **CLUB LES VERLOIS / COMMANDITAIRE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ au Club de Motoneige Les Verlois pour une publicité présentée sur un écran de télévision au chalet Les Verlois pour la saison 2017-2018.



**MA Réussite**  
**GRATUIT POUR LE BSL !**  
LES CAHIERS MA RÉUSSITE  
5 parutions numériques par année  
pour outiller les jeunes de 12 à 18 ans +  
en matière de Bien-être et d'avenir

Apprendre à se budgeter, des trucs santé pour garder le moral et la forme, des idées lectures et des conseils d'orientation. Voilà certains des sujets dont parleront nos spécialistes à vos jeunes!

Pour recevoir 5 parutions numériques gratuitement !  
418-735-5203 / [mareussite.net/nous-joindre](http://mareussite.net/nous-joindre)

**ENSEMBLE VOCAL / SYNERGIE**

Samedi le 8 décembre 2018 à **16 h 00** sur le perron de la salle Adélarde-Godbout, il y aura une petite représentation d'environ 15 à 30 minutes de l'ensemble Vocal-Synergie. Venez chanter avec nous. On vous attend en grand nombre.

**JACYNTHÉ GAGNON, L'ARTISANE DE SAINT-ÉLOI**

Cette année encore, Jacynthe Gagnon, l'artisane de Saint-Éloi, vous convie à ses trois jours portes ouvertes de Noël, les 23, 24 et 25 novembre 2018, de 10 h à 17 h. Rendez-vous à la Ferme des Hirondelles, 33, rang 2 Ouest, à Saint-Éloi.

Chez Jacynthe, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Vous y trouverez des créations uniques de très belle qualité : produits de tissage colorés et décoratifs fabriqués avec des laines soyeuses (alpaga, mérinos, mohair, etc.) ; vêtements pour adultes et enfants (capes, tuniques, vestes, foulards, etc.) ; parures de lit pour adultes et enfants (housses de couette, jetés, coussins, tapis, etc.) et de tout pour enjoliver votre table (nappes, chemins de table, napperons, tabliers assortis, linges à vaisselle, etc.).

Les gourmets ne seront pas en reste. Les confitures aux petits fruits des champs et les gâteaux aux fruits – rhum ou cognac – sont toujours un délice. Et que dire des magnifiques emballages-cadeaux.



Le conseil des Chevaliers de Colomb vient en aide aux personnes défavorisées et, en cette période des fêtes, distribuera des paniers de Noël comportant exclusivement des produits de nature alimentaire. Si vous êtes de ces personnes qui vivent des moments particuliers et que nous pouvons aider, veuillez communiquer avec une des personnes suivantes :

Monsieur Daniel Gagnon, 418-898-2253  
Monsieur Raynald Côté, 418-898-2166

Soyez assuré que votre demande sera traitée avec respect et en toute confidentialité.

*Corporation des Loisirs de Saint-Éloi*  
*452, Route de la Station*  
*Saint-Éloi, G0L 2V0*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Vous êtes cordialement invités à venir assister à l'assemblée générale de la Corporation des Loisirs de St-Éloi qui se tiendra le

**MARDI 27 NOVEMBRE 2018 À 20H00**  
**CENTRE ÉLOISIR DE SAINT-ÉLOI**

Le conseil d'administration espère vivement votre présence à cette assemblée

**Ordre du jour**

- 1-Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2-Lecture et adoption du l'ordre du jour
- 3-Lecture et adoption du dernier procès -verbal
- 4-Rapport des activités par le président
- 5-Lecture et adoption du rapport financier 2017
- 6-Proposition du conseil des Éloisiens
- 7-Nomination d'un vérificateur
- 8-Élection au conseil d'administration
- 9-Projets
- 10-Règlements des membres du comité des Loisirs
- 11-Période de questions
- 12-Levée de l'assemblée